L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux: 72 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS
JEUDI, 11 DECEMBRE 1890.

PETITES ANNONCES.

PENSION privée, 216 rue Bourbon, entre St-Philippe et Dumaine. Prix modéré. 29 nov—1 m.

ON DEMANDE.

ON demande—Immédiatement, un fabricant de cannes de bambous. S'adresser à C. H. Miller 50, 53 et 54 est Palmyra. 11 déc—3f

ON demande—Un bon professeur de Français et d'Allemand pour un divin privé; le cours aura lieu le soir. $10 par mois seront payés. S'adresser F. & G. bureau de l'ABEILLE. 10 déc—6f

ON demande—Un bon jardinier fleuriste pour Shreveport, La. S'adresser à J. M. Ferry, City Grove House, Shreveport, La. 6 déc—1 sem

AVIS DE SUCCESSION.

Successions de James et de Catherine Dillon.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 28,796.—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de ces successions et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons qui empêcheront la homologation du compte final présenté par Mme Almira W. Potter et David Lemly, exécuteurs testamentaires de cette succession, ne soit pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

11 déc—11 16 19

Succession de James McGeehan et Mary Gilmore.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 31,545.—Division E—Attendu que William John McGehan a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'exécuteur testamentaire datif dans la succession de feu James McGeehan, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

6 déc—6 11 14

Succession de John Langles.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 31,841—Division C—Attendu que Pauline Langles a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu John Langles décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

4 déc—4 9 13

Succession de C. E. Girardey.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 26,875—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par John B. Vinet, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

4 déc—4 9 13

Succession de Mme Barbara Steele.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 31,855—Division B—Attendu que Mme Marie Schnitzler a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Barbara Steele, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

5 déc—5 10 14

Succession de Mme Margaret J. Cosgrove.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 31,832.—Division D.—Attendu qu'Alock F. Fauvalcq a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Margaret J. Cosgrove, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

3 déc—3 7 12

AVIS AUX CREANCIERS

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—No 31,538 Division E—Louis J. Maicotè vs ses créanciers.—Ordre de Cour.—Que la vente dans la succession de Louis C. Nick, ait lieu à la Bourse des Exchangeurs, à la Nouvelle-Orléans, le 15 décembre 1890, à midi, à son bureau, N° 160 rue Carondelet, en cette ville, le LUNDI 5me jour de janvier 1891, d'un lot de terrain et sur les affaires du dit pétitionnaire, être au syndic et vu ce sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises par la dite Cour, lors de la présentation du rapport de performance et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues; et que M. B. Phillips, Esq. avocat, soit et demeure représentant les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans, 1er décembre 1890.

(Signé) THOS. C. W. ELLIS, Juge.

Pour copie conforme:

JAS. A. RAKIN Député Greffier.

1er déc—1, 2—3 jan.

Succession de John Gilmore et Mary Gilmore née O'Connor.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 31,531—Division A—Attendu que Honorah O'Connor, veuve de feu John Gilmore, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administrateur en dans la succession de feu John Gilmore et Mary Gilmore, en femme, décédés intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

4 déc—4 9 13

Magasin du Bon Marché

F. ADRIEN BRUNET

Horloger, Bijoutier, Joaillier,

—Marchand de—

Montres, Pendules, Orfèvrerie, Lunettes Jumelles, Diamants et Bijouterie de toute description.

133 - RUE ROYALE - 133

Choisit et ses belles à pendule d'or et argent à bon marché de vieil or et argent. Réparations et Bijoux de toutes sortes reçues par Horlogerie compétente.

6d déc—3 p

Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.

POUR LE 15 DECEMBRE—CLASSE N 396
Tirage de 4 heures P. M.

13	45	61	10	43	18	09	27	64	58	31	59	64	21

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux, se font en public et régulièrement dans les salons de la Compagnie.

En témoignage nous apposons notre signature.

Ce 10 décembre 1890—(4 heures P. M.

J. A. A. BOUSSIRAU.
W. P. PINCKARD.
DAN. A. WILSON.
Commissaires.

☞ Les plans de ses tirages quotidiens peuvent être vus en tout temps dans toutes les agences.

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

PLUS DE DEUX MILLIONS DISTRIBUES.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature, dans un but de charité et pour aider et développement de l'agriculture, l'industrie et le franchise à été reconnue comme faisant partie de la présente Constitution d'Etat de 1879, par un vote populaire spécial.

Devant continuer jusqu'au 1er janvier 1893.

Les grands tirages extraordinaires ont lieu semestriellement (Juin et Décembre) et les grands tirages à numéros simples ont lieu tous les autres dix mois de l'année, et ont tous lieu en public, à l'Académie de Musique, à la Nouvelle-Orléans.

Honnêteté depuis vingt ans, par l'intégrité de ses tirages et le prompt paiement des lots, attestée ainsi qu'il suit:

Nous désirons, par les présentes, que nous soussignés à tous les tirages mensuels et semi-annuels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ce but, de ce certificat, auquel nous jugeons le tout-à-fait de notre signature.

G. T. Beauregard
Jubal A. Early

Commissaires.

Nous soussignés Banques et Banquiers paieront tous les lots gagnés dans les Loteries de l'Etat de la Louisiane, qui seront présentés à nos comptoirs.

R. M. WALMSLEY, Pres La Nat Bank
P. LANAUX, Prest, State Nat. Bank.
A. BALDWIN, Prest. N. O. Nat. Bank
CARL KOHN, Prest, Union Nat. Bank

Grand Tirage Mensuel,

—A—

L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,

NOUVELLE-ORLEANS,

MARDI, 16 DEC. 1890.

GROS LOT:

$600,000

100,000 Numéros dans l'Urne

LISTE DES LOTS:

1 Lot de	$600,000, cest	$600,000
1 Lot de	200,000,	200,000
1 Lot de	100,000,	100,000
1 Lot de	50,000,	50,000
2 Lots de	20,000,	40,000
5 Lots de	10,000,	50,000
10 Lots de	5,000,	50,000
25 Lots de	2,000,	50,000
100 Lots de	500	50,000
200 Lots de	500,	100,000
400 Lots de	250,	100,000

5,144 Lots se montant à.... $2,150,000

PRIX D'APPROXIMATION

100 Lots de $1000, cest	$100,000
100 Lots de 800,	80,000
100 Lots de 600,	60,000

PRIX TERMINAUX.

999 Lots de $400, cest	$199,800
999 Lots de 200,	199,800

5,144 Lots se montant à.... $2,150 000

PRIX DU BILLET:

Entier, $40; Demi, $20; Quart $10; Huitième, $5; Vingtième, $2; Quarantième, $1.

IMPORTANT.

Mayen prompt et sûr d'obtenir un billet S'adresser à l'agent de la localité où l'on est.

Prix pour les clubs, 25 fractions de billets de $1 pour $20.

TAUX SPECIAUX POUR LES AGENTS AGENTS DEMANDÉS PARTOUT.

Comment envoyer l'argent.

Envoyez l'argent par l'Express à nos frais.

PAS MOINS DE CINQ FIXIÈMES

Adresse à M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Donnez l'adresse en plein et faites la signature lisible.

La Compagnie n'est jamais en retard dans la livraison de la malle, Colfax, Louisiane, aussi que ses correspondants d'Express pour représenter à nos correspondants les montants des billets.

Après le tirage, la liste officielle des numéros gagnants sera envoyée à tous les acquéreurs par les porteurs de billets.

ATTENTION.—La charte actuelle de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane qui fait partie de la Constitution de l'Etat et qui a voté et un arrêté de la Cour Suprême des Etats-Unis, est en somme la véritable entre l'Etat et la Compagnie de la Loterie, demeurera en vigueur tant et entre tant, CINQ ANS DE PLUS, JUSQU'EN 1895.

La Législature de la Louisiane qui s'est ajournée le 10 juillet a voté à une majorité des deux tiers dans chaque Chambre pour le renouvellement de la charte de la Loterie, et est en vigueur jusqu'en 1895. L'Acte a été signé par le Gouverneur Nicholls et est en vigueur. LE PEUPLE AMERICAIN FAVORABLE A CETTE CONSTITUTION.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE CONSTABLE.

Vente de Constable.

Miss Ferroux vs Irwin C. Manico.

QUATRIÈME COUR DE CITÉ de la Nlle-Orléans, La. No 16,059.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Bob. H. Marr, Jr., juge de la Quatrième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, La., dans l'affaire ci-dessus, je procederai à la vente à l'enchère publique, en face de la maison de cour, No 1026 rue Carondelet, entre Howard Taylor et Austerlitz, dans le Sixième District de cette ville, le SAMEDI, 10 janvier 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Tous les droits, titres et intérêts de Irwin C. Manico, dans un certain lot de terre et améliorations, dans le Troisième District de la dite ville. Lot No 21 (1) de l' lot No 1,180, vieux numéro 38, borné par les London Walk, Libéal, La France ou Force et New Orleans et nouveau 29 pieds 7 pouces de face à la rue London Walk sur 109 pieds 9 pouces 6 lignes de profondeur de face à la rue Libéral.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. BROWN,
Shérif Civil pour la Paroisse d'Orléans.
8 déc—8 12 19 29—janv—5 10

Compagnie d'assurances mutuelles DES MARCHANDS De la Nouvelle-Orléans.

No 104 rue du Canal.

TRENTE SIXIEME ETAT DE SITUATION ANNUELLE.

La compagnie publie l'exposé suivant, conformément à ce qu'exige sa charte:

Primes reçues pendant l'année expirée le 31 mai 1890, y compris les primes non acquises de l'année précédente		$1,147,858 77
Sur risques d'incendie	$1147,858 77	
Sur risques maritimes	3,169 45	
Sur risques de rivières	7,047 92	
Total des primes	$1158,076 14	
Moins,—primes non acquises	42,917 2	
Primes nettes acquises en 31 mai 1890		$1115,159 14
Perte payées:		
Sur risques de feu	56,698 76	
Sur risques maritimes	316 19	
Sur risques de rivières	3,332 57	
Taxes et dépenses	17,695 56	
Réassurances et primes rendues	12,808 31	
		69,271 38
Profits		$35,887 76

La Compagnie possède de l'actif suivant:

Propriété à Secrières	$252,962 67
Actions de banques de chemins de fer et autres	30,192 55
Billets garantis par hypothèques et autres	56,086 29
Billets renouvelables	54,102 87
Primes en cours de collection	16,818 17
Certificats 6 0/0 de ville	20,966 00
Jouissance sur billets hypothécaires	4,335 00
Argent comptant	19,063 26
	$454,552 31

L'exposé ci-dessus est une copie juste, vraie et correcte des livres de la compagnie.

F. FOUCHET,
Président.

JULES MONTREUIL,
Secrétaire.

STAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans.
Ville de la Nouvelle-Orléans.

Petit nous soussigné personnellement sont, ce 30me jour de juin 1890.

Signé, JAS. FAHEY, Notaire

DIRECTEURS.

D. A. Chaffraix	M. W. Smith,
Aristide Hopkins	Paul Pomeroy,
Hon. Jos. A. Shakspeare	Alden McLellan,
Chas. Gayarré	Chas. H. Rolfing,
H. Jury G. Boocher,	Jayme Mrgk
A. Kiques.	

28 juin—1m

SIGNAUX D'INCENDIE

5 Hermonie et Tchoupitoulas.
6 Washington et Chippewa.
7 Marché du la rue Neuvienne
8 Carondelet et Huitième.
9 Prytanée et Neuvième.
12 Magnolia et Washington.
13 Sixième et St-Denis.
14 Rampe de la Cie de Pompe No 22
15 Poste de la Cie de Pompe No 22.
16 Poste H. and L. Co. No 1, Jackson.
17 Constance et Première.
18 Magazine et St-André.
19 Ste Marie et Tchoupitoulas.
21 St-Charles et Escadrire.
23 Dryades et St-André.
24 Marché Keller.
25 Jackson et Coliseé.
26 Jackson et Liberté.
27 Dauphine et Dryades.
28 Jackson et Laurel.
29 Levée, Orange et Richard.
31 Henderson et Peters.
32 Poste de la Cie de Pompe No 12 Tchoupitoulas
34 Poste de la Cie de Pompe No 1 Hunter.
35 Chippewa et St-James.
38 Station de Police du 2ème Precinct
37 Race et Magazine.
38 Philomène et Camp.
39 Richard et Annonciation.
41 Station des Ecuries, St-Charles
42 Marché Dryades, Melpomène
43 Franklin et Erato.
45 Camp et Calliope
46 Poste No 6
47 Calliope et Front.
48 Peters et St-Joseph.
51 Constance et Erato.
52 Camp et St-Joseph.
53 Poste de la Cie de Pompe No 10, Calliope.
54 Remparts et Delord.
56 Calliope et Front.
57 Magnolia et Erato.
58 Julie et St-Charles.
61 Tchoupitoulas et Franklin.
63 Pied de la rue Lafayette.
64 Camp et Poydras.
65 Julie et Commerce.
71 Pied de la rue Julie, Dépôt du I & N. R. R.
72 Canal à Levée.
73 Magazine et Girod.
74 Natchez et Tchoupitoulas
81 Canal et Camp.
82 Girod et Baronne.
83 Poste de la Cie de Pompe No 13 rue Perdido.
84 Carondelet et Commune.
121 Remparts et Canal.
123 Remparts et Poydras.
124 Poste de la Cie de Pompe No 14 rue Commune.
125 Station Refuge, Girod.
126 Chaiborne et Poydras.
127 Commune et Rochebleve
128 Mire et Lafayette.
141 Bienville et Vieille Levée.
142 St-Louis et Royale.
143 Poste de la Cie de Pompe No 7 Dauphine.
145 Bourgogne et Toulouse.
150 Poste H. & L. Co. No 4, Bienville.
151 Canal et Robertson.
152 Bienville et Johnson.
153 Berbigny et Bienville.
154 Station des cars, rue du Canal.
156 Prieur et St-Louis.
214 Vieille-Levée et St-Philippe.
215 Station de Police, Place Jackson
216 Hôpital et Dauphine.
217 Poste de la Cie de Pompe No 10, Dauphine.
231 Trémé et Esplanade.
232 Remparte et Esplanade.
234 Trémé et Ursulines.
235 Poste de la Cie de Pompe No 21, Claiborne.
236 Chemin du Bayou et Claiborne.
237 Station de Police, Prince de Paroisse
241 Poste de la Cie de Pompe No 3 Esplanade.
242 Ste Lucie et Mire.
243 Manufacture de Stare. Français
245 Vent du Bayou et Esplanade.
252 Marigny et North Peters.
253 Poste de la Compagnie de Pompe No 9, Esplanade.
312 Station de police, Champs-Elysées
313 Bagatelle et Esplanade.
314 Bons-Enfants et St-Antoine.
315 Bons-Enfants et Champs-Elysées
316 Claiborne et St-Bernard,
317 Lesperons et Miro.
412 Lahaspe et White.
413 Remparts et Espagne.
414 Poète et Urquhart.
415 Mandeville et Claiborne.
416 St-Antoine et Claiborne.
512 Press et Levée.
514 Marché Washington.
515 Louisa et Remparts.
612 Poste de la Cie de Pompe No 12 rue Dauphine.
613 Dauphine et Indépendance
614 Station des cars, Pologne.
615 Casernes des Etats-Unis
616 Barrure et Chartres.

PUNAISICIDE LIQUIDE.

Après de longues recherches et de nombreux essais infructueux, nous avons découvert un liquide vermifuge nommé punaisor, ainsi que de ses effets, prêt à vendre.

L'emploi des poudres insecticides est très insuffisant et, en outre dangereux pour ceux qui sont exposés à les respirer pendant et après l'opération. Mon liquide est exempt de tout danger (pourvu qu'on ne le mette pas) et il est d'une puissance incroyable contre les vermines. Il n'emploie au moyen d'un pinceau à longs poils de long manche. On trouvera chez moi, rue Orléans, No 49, près Bourbon, des bouteilles de 24 onces—au prix de 60 sous chacune.

Et Toute explication nécessaire, sur le mode d'emploi, qui est très simple, sera donnée à l'acquéreur.

Sous la vertu de mon Copyright, de Washington, je poursuivrai judiciairement toute contrefaçon et toute contrefaçon.

Chacune de mes bouteilles portera un étiquette.

15 nov—

DR. G. TISTUT.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIFF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété du Second District.

Abel Breylone vs Julien B. Soudain et ats.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 31,448—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procederai à la vente à l'encan, à la Bourse des Exchangeurs, No 72 et 74 rue St-Charles entre Gravier et Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 10 décembre 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain terrain ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de cette ville, borné et désigné comme lot deux cent trente-neuf (239) de la subdivision du terrain appartenant à Mme Regnigay, dans le troisième district de cette ville et faisant une partie du lot désigné comme lot deux cent quarante-deux (242) de la dite subdivision. La dite portion mesure (mesure française) trente pieds de face à la rue Crape entre les rues Marigny et Derbigny, sur une profondeur de cent pieds de profondeur entre égnes parallèles. Ensemble avec 100 actions du fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane, usage et ait ché à la dite propriété.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Un tiers en plus pour satisfaire la réclamation du plaintif, soit la somme de quatorze cents piastres le montant du prêt sur lequel donne la note ci-dessus avec 10 0/0 d'intérêt dû le 1er novembre 1872, plus le solde à un crédit de $650, en date du 4 février 1875, à un crédit de 12 mois, avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $650 du 1er décembre 1873, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $1,350 du 1er décembre 18 8 et intérêts dû par an sur $47 du 1er décembre 1877, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $200 du 1er décembre 1881, et de 8 0/0 d'intérêt par an sur $200 du 1er décembre 1882, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $200 du 1er décembre 1883 et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $200 du 1er décembre 1884, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $200 du 1er décembre 1885, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $200 du 1er décembre 1886, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $200 du 1er décembre 1887, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur 8.00 du 1er décembre 1888 et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $200 du 1er décembre 1889 et les frais et charges dans cette affaire et la vente et ses conditions et de ville dues sur la dite propriété.

Terme et Conditions—Comptant, pour payer le prix susdit du plaignant, dûment la somme de six cent soixante quinze piastres, montant de l'emprunt de stock, avec dû pour sept intérêt le dit montant à partir du 1er janvier 1879 et une autre somme de douze cents piastres, montant des contributions sur les dites actions de stock.

Avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $150 à partir du 1er décembre 1881, et

Avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $150 à partir du 1er décembre 1882, et

Avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $150 à partir du 1er décembre 1883, et

Avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $150 à partir du 1er décembre 1884, et

Avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $150 à partir du 1er décembre 1885, et

Avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $150 à partir du 1er décembre 1886, et

Avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $150 à partir du 1er décembre 1887, et

Avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $150 à partir du 1er décembre 18-8;

Le tout jusqu'à ce surcet, ensemble avec les frais et charges susdenommés et les taxes d'Etat et de ville dues sur la dite propriété; l'acquéreur devra assumer la vente de dix actions de la Banque des Citoyens de la Louisiane, savoir: les numéros 1,180 et 1,181, et la balance, s'il y en a, du prix d'adjudication comptant.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
9 déc—2 9 16 23 30—janv 3

ANNONCE JUDICIAIRE.

Banque des Citoyens de la Louisiane vs Francois Michinard.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 31,213—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procederai à la vente à l'encan, à la Bourse des Exchangeurs, No 72 et 74 rue St-Charles entre Gravier et Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 20 décembre 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain terrain ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui y trouvent, situé dans le 6me district de cette ville, dans le carré d'iet borné par les rues Julie, Remparts (dernièrement Trémé) et Delord (dernièrement Tritonville) et désigné par le lot No 8 sur un plan dressé par Buisson, arpenteur, le 24 février 1868, et enregistré dans le Bureau de l'Enregistrement de la Paroisse d'Orléans, dans le Livre de Plans No 1, folio 1, et mesurant 30 pieds de face sur la rue Julie sur une profondeur de 120 pieds, le dit terrain étant borné par le lot No 9 sur un plan dressé par Buisson, arpenteur, le 24 février 1868, et enregistré dans le Bureau de l'Enregistrement de la Paroisse d'Orléans, dans le Livre de Plans No 1, folio 1, et mesurant 30 pieds de face sur la rue Julie sur une profondeur de 120 pieds, le dit terrain étant borné par le lot No 8